

LE COMMISSAIRE CLÉMENT (1836-1897)

DE BADINGUET A FÉLIX FAURE

par

Hélène TULARD

*administrateur chargé des Archives et musée
de la Préfecture de Police*

Marcel LE CLÈRE

*Commissaire de police principal
aux Délégations Judiciaires, Paris*

Pendant plus d'un quart de siècle, de 1870 à 1897, Paris ne connut véritablement qu'un commissaire de police ; sans paradoxe, on peut même écrire qu'à part le remuant Andrieux, il ignore ses préfets de police trop souvent « météores » ; mais les journaux, le théâtre, les parquets et le Gouvernement ne jurèrent que par Clément dont les obsèques, plus importantes que celles d'un ministre, virent défilier trois préfets, le président et le procureur général de la Cour de Cassation, une dizaine de magistrats, des avocats, des officiers de la Garde et de la Gendarmerie et... les directeurs de l'Opéra comique et du Palais-Royal avec nombre de leurs artistes. Quel était donc ce personnage important et cependant déjà bien oublié ? Un simple commissaire de police, mêlé à toute la vie politique, mondaine et criminelle de son époque.

Jacques-Julien Clément était né le 8 septembre 1836 à Paris ; son père, marié à Julie Mouroux, exerçait la profession de marchand de meubles et demeurait alors 263, rue Mouffetard. Milieu modeste, mais Clément reçut cependant une bonne instruction primaire. A dix-sept ans, il terminait rue Geoffroy Saint-Hilaire son apprentissage d'ouvrier-tanneur et recevait l'indispensable livret ouvrier (conservé à la Préfecture de Police), qui donne de lui le signalement suivant : 1 m 65, cheveux châtain, yeux gris, nez moyen et menton long ! Il habitait alors avec ses parents 3, route de Fontainebleau à Gentyilly, et exerça son métier chez différents patrons jusqu'en 1857. A cette date, il sollicite son admission dans les cadres de la Préfecture

de Police, est agréé et nommé secrétaire du commissariat de Passy, alors encore commune suburbaine, au traitement de 1200 francs. Successivement et selon la coutume de faire « tourner » les jeunes fonctionnaires de police, il passa à Saint-Mandé, Pantin, la Chapelle (où il se fit remarquer par son allant lors de l'épidémie de choléra de 1865) ; après un court stage au 13^e arrondissement en qualité d'officier de paix et une année passée aux côtés du commissaire Lagrange, l'homme de confiance du gouvernement impérial, il était nommé le 17 août 1867, par décret signé au camp de Châlons, commissaire de police de la Ville de Paris et chargé d'emblée du quartier Notre-Dame. Cette promotion fut toutefois moins due à son activité politique près de Lagrange, le chef des Renseignements Généraux de l'époque, qu'à ses excellentes notes depuis dix ans. On y relève ainsi : « fonctionnaire très zélé, très exact, très poli avec le public, a fait preuve de courage dans plusieurs incendies... dévoué à l'administration et au gouvernement ».

Il apporta le même soin à administrer son quartier et, dès le 10 avril 1870, Napoléon III le nommait commissaire aux Délégations judiciaires, poste qu'il allait occuper pendant 27 ans ! (Les trois commissaires aux Délégations, créés en 1829 par Debelleyme, sont aujourd'hui encore les auxiliaires directs des juges d'instruction du tribunal de la Seine.) Sa première affaire retentissante fut l'arrestation... du propre cousin de l'Empereur : Pierre Bonaparte. On connaît le lâche assassinat commis par celui-ci sur la personne du

journaliste Victor Noir venu en simple témoin d'un duel ; ses obsèques faillirent balayer l'Empire ; c'eût été chose faite sans la maîtrise du ministre de l'Intérieur qui, à cheval sur les Champs-Élysées, fit lui-même les sommations à la foule ! En mai 1870, Clément attira de nouveau l'attention en tirant sur l'avocat Protot, inculpé de complot et qui s'enfuyait au cours de la perquisition effectuée à son domicile.

Cet « incident », grossi par la presse d'opposition, lui coûta sa place au 4 septembre ; il dut d'abord cesser immédiatement son service sur l'ordre exprès de Dubost, journaliste, que le changement de régime avait promu secrétaire général de la Préfecture de Police, puis il gagna Londres, peut-être porteur d'importants documents (lettre du maire de Laigle en date du 19 septembre). A son retour difficile par Calais, Amiens, Rouen, il ne put rentrer à Paris déjà bloqué par les Prussiens ; il fut alors déclaré démissionnaire d'office. De Normandie où il s'était réfugié, il sollicite dès mai 1871 sa réintégration, appuyé par une chaude recommandation du Procureur de la République et par une pétition signée de huit autres magistrats. Clément fut réintégré dans son grade et ses fonctions le 16 juin, mais attaché provisoirement à l'Etat-major de la justice militaire alors replié à Versailles, capitale provisoire. Il servit « sans douceur » la répression qui suivit la Commune, trouvant encore le temps en dehors de ses fonctions officielles de se distinguer dans un terrible incendie, et ne regagna Paris qu'en mars 1874 lorsque cessa de fonctionner ce service spécial. En remettant Clément à la disposition du Préfet de police, le général Appert tint à souligner l'excellence de ses services : ne l'avait-il point d'ailleurs fait nommer dès février 1872 chevalier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel ? Clément reprit donc son cabinet de délégations spéciales et judiciaires, s'occupant tour à tour d'assassinats, d'abus de

confiance, de banqueroutes frauduleuses, de faux en écritures, sans compter les enquêtes confidentielles et les missions délicates ou pénibles dont le chargeait directement le préfet.



Le commissaire Clément

C'est ainsi que Clément devait, au cours de l'année 1880, procéder à l'expulsion des congrégations enseignantes. La III^e République venait d'engager sa grande bataille pour la laïcité. Les ordres religieux non autorisés avaient trois mois pour se disperser ou se mettre en règle : tous ou presque tous refusèrent de s'incliner et il fallut, conformément à la loi, les chasser de leurs couvents par la force.

Tour à tour, à Paris, les Jésuites furent chassés de la rue de Sèvres, les Dominicains de la rue Jean-de-Beauvais, les Cordeliers de

la rue de Romainville, les Capucins de la rue de la Santé. L'expédition avait lieu généralement au lever du jour. Les portes enfoncées, Clément allait de cellule en cellule notifier à chaque père l'ordre de quitter les lieux. Après de vaines protestations, l'un après l'autre, les religieux sortaient de leur maison tandis que les cloches de la chapelle sonnaient à toute volée et que les fidèles massés dans la rue criaient leur indignation. Le préfet de police Andrieux qui présidait en personne à



L'expulsion des capucins (1880)

ces opérations, avec les fameux gants gris perle restés dans la « garde-robe de l'Histoire » devait conserver, comme Clément lui-même, un fâcheux souvenir de cette « humiliante besogne de police », justifiée en partie cependant par l'intempestivité de quelques moines « ligueurs ».

Un autre péril troublait le sommeil de la jeune République : le parti monarchiste, toujours en éveil, dont les espérances se trouvaient soudain ravivées par la mort, au mois de décembre 1882, de Gambetta. La fin tragique du prince impérial sur la terre d'Afrique avait laissé au prince Jérôme Napoléon, dit Plon-Plon, le rôle de prétendant. Plon-Plon crut le moment opportun de se manifester. Le 16 janvier 1883, au matin, il fit couvrir les murs de Paris d'un « Appel à ses concitoyens » dans lequel il invitait les Français

à renverser la République et à le choisir comme chef. Il était le jour même inculpé de conspiration contre la sûreté de l'État et, au début de l'après-midi, le commissaire Clément se présentait à son hôtel, avenue de la Chaussée-d'Antin, pour l'arrêter. Le descendant de l'Empereur Napoléon I^{er}, beau-frère de S. M. le Roi d'Italie, se laissa docilement conduire à la Conciergerie où sa détention ne fut d'ailleurs que de courte durée, la Cour le déchargeant bientôt de toute accusation de crime et de délit.

Après avoir exilé, en 1886, les chefs des familles ayant régné en France ainsi que leurs héritiers directs, le Gouvernement croyait en avoir fini avec l'agitation des princes bonapartistes et orléanistes, quand l'un d'eux, le duc d'Orléans, fils aîné du Comte de Paris, rentra inopinément dans la capitale. Ayant atteint sa majorité il se présenta le 7 février 1890 au bureau de recrutement de la Seine pour satisfaire à ses obligations militaires. Le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur alertés, le préfet de police Lozé remettait aussitôt à Clément un mandat d'amener au nom de Louis-Philippe Robert d'Orléans.

Le prince était descendu chez le duc de Luynes, rue de Varennes. A 6 heures de l'après-midi, Clément sonnait à la porte de l'hôtel. Tout se passa de la manière la plus correcte et après une courte entrevue avec le préfet de police, boulevard du Palais, le prince entra à la Conciergerie, dans la même cellule jadis occupée par le prince Jérôme. Il était grâcié quelques mois plus tard et quittait la France, ayant gagné dans l'aventure le surnom de prince Gamelle qu'il devait conserver.

Si Clément n'avait, on le voit, qu'à se louer de ses rapports de service avec les princes, il n'en pouvait dire autant des autres trublions de la République et certaine mésaventure lui laissa un souvenir cuisant.

La Ligue des Patriotes, qui s'enorgueillissait de compter deux cent mille adhérents et dont

le président était Paul Déroulède, manifestait à tout propos et hors de propos. A la suite d'une proclamation particulièrement injurieuse pour le Gouvernement, celui-ci l'avait dissoute. Au cours des perquisitions effectuées dans ses bureaux, en mars 1889, Déroulède avait gratifié la police en général et le commissaire Clément en particulier, d'une épithète qui pour être d'un usage très banal n'en parut pas moins insultante à Clément, qui saisit la Justice. L'incident n'était pas encore réglé lorsque, au 14 juillet suivant, une délégation d'anciens membres de la Ligue se rendit à la statue de Strasbourg pour y déposer une gerbe. Ils étaient de quatre à cinq cents, arborant à la boutonnière le fameux œillet rouge du général Boulanger. Déroulède se disposait à les haranguer quand Clément intervint : « Monsieur — dit-il — j'ai l'ordre de ne pas laisser prononcer de discours. » Déroulède insistant, Clément, dressé sur la pointe des pieds, le saisit au collet. Il s'en suivit une mêlée indescriptible ! Aux prises avec une quarantaine de ligueurs Clément, à moitié étranglé, sa cravate et les pans de son habit arrachés, dut lâcher sa proie. Ce fut encore tout endolori, l'œil sombre et le sourcil froncé, qu'il assista cette année-là à la grande revue de Longchamp.

La police à cette époque ne chômait guère ; chaque jour lui apportait une nouvelle affaire. Le 19 novembre 1890 un crime sensationnel l'appelait boulevard des Italiens. Le général Seliverstoff, ancien chef de la police russe, venait d'être trouvé assassiné dans sa chambre à l'hôtel de Bade. Il avait reçu quelques instants auparavant un individu porteur d'une lettre. Cette lettre émanait du cercle franco-russe et le commissionnaire engagé depuis peu s'appelait Padlewski.

Padlewski était bien connu des milieux nihilistes. Son père, son frère et d'autres membres de sa famille ayant pris part à la lutte pour l'indépendance de la Pologne, avaient été pendus, fusillés ou jetés en prison.

Lui-même avait été expulsé, tour à tour, de Russie, d'Autriche et d'Allemagne.

Dans la petite chambre qu'il occupait à Montmartre on trouva, avec des professions de foi révolutionnaires, des cartouches semblables à celle ayant servi au crime. L'attentat politique ne faisait aucun doute. Et quelques heures plus tard dix commissaires avec leur doyen en tête — Clément — perquisitionnaient chez tous les réfugiés de la Capitale. Mais Padlewski était introuvable, et le signalement extrêmement détaillé et largement diffusé de sa personne n'amenait pas sa découverte. Il servait seulement aux journaux pour amuser leurs lecteurs. « Une vilaine dentition — écrivait le *Figaro* — mais la police ne pense-t-elle pas que Padlewski a pu se procurer un tube de Kalodont, ce nouveau dentifrice américain vendu partout 1 Fr. 25 et qui donne instantanément aux dents la blancheur de la perle ? »

Et l'affaire apparut plus drôle encore quand, le 15 décembre suivant, le journal *L'Eclair* publia sous la signature d'un journaliste, Georges de Labruyère, un article intitulé « Comment j'ai fait évader Padlewski ». Labruyère racontait pourquoi, sur les instances de Séverine, mettant la pitié au-dessus de la loi, il avait décidé de sauver Padlewski, et comment il y était parvenu. S'étant bien souvent battu en duel, il avait annoncé qu'une mystérieuse rencontre l'appelait au Tyrol. Deux de ses amis devaient l'accompagner ainsi qu'un médecin, le Dr Wolf, qui n'était autre que Padlewski. Tous quatre s'embarquaient effectivement le 3 décembre au soir en gare de Lyon, et arrivaient le lendemain sans encombre à Modane. Une surprise les attendait. Depuis l'affaire Seliverstoff, deux commissaires de police, un brigadier, trois inspecteurs, plus un commissaire de la Sûreté italienne s'y tenaient en permanence. En outre, ce jour-là, un accident avait attiré sur les lieux tout le parquet de Saint-Jean de Maurienne. Ils franchirent néanmoins la fron-

tière sans difficulté, et de Trieste Padlewski partit pour le Nouveau-Monde, où il mit fin peu après à sa misérable existence.

La presse aidant, la police sortait de cette histoire quelque peu ridiculisée et Clément, qui n'aimait guère voir Guignol rosser le commissaire, eût bien volontiers procédé à l'arrestation de Labruière si le Chef de la Sûreté Goron ne s'était réservé ce plaisir.



L'explosion du Commissariat de police de la rue des Bons-Enfants, qui causa six morts (1892)

Clément — notaient les journaux de l'époque — est l'homme de toutes les corvées. Il s'agissait cette fois de l'exhumation du baron Jacques de Reinach. Le 24 novembre 1892, le jour même où son nom venait s'ajouter à la liste déjà longue des personnes poursuivies dans l'affaire de Panama, le baron de Reinach décédait. Congestion cérébrale, diagnostiquait le médecin de la famille ; suicide, peut-être assassinat, annonçait la presse.

Le 10 décembre, une commission composée d'hommes de science et de loi, parmi lesquels le professeur Brouardel, Ogier, chef du labo-

ratoire de toxicologie, Bertillon, chef du service anthropométrique, le juge d'instruction Franqueville et Clément, se transportait à Nivilliers près de Beauvais, dans le petit cimetière où avait été inhumé le baron. Le public était persuadé que toute la vérité sur l'Affaire se trouvait enfouie dans cette tombe. Une nuée de reporters s'étaient mis à l'affût. L'autopsie se fit à l'abri des curieux dans la mairie du village et le soir Clément emportait, en vue d'une expertise, quelques restes du défunt répartis dans treize bocaux. Ce funèbre butin ne devait livrer, on le sait, aucun secret. Et les arrestations se poursuivirent.

Ce fut Clément qui, dans la nuit du 15 au 16 décembre, allait chercher à son domicile le fils aîné de Ferdinand de Lesseps et, après une fructueuse perquisition, l'emmenait au Dépôt, dans le quartier des « habits noirs ». Ce fut lui encore à qui l'on songea un moment pour aller rechercher à l'étranger l'insaisissable Arton. Mais l'orage était déjà passé, les gens « mouillés » se séchaient doucement, et la Préfecture de Police avait d'autres soucis en tête.

Les premiers mois de l'année 1892 avaient été ensanglantés par les attentats anarchistes. Le préfet Lozé avait multiplié poursuites et perquisitions, expulsé les étrangers suspects, accru le nombre de ses agents. Une accalmie s'était produite, mais la bombe qui avait explosé le 8 novembre au commissariat des Bons-Enfants et la cartouche de dynamite trouvée à la Préfecture même, venaient de réveiller toutes les anciennes terreurs.

Clément avait déjà largement payé de sa personne dans la recherche des anarchistes. Il se trouvait au premier rang quand Ravachol fut conduit au service anthropométrique. « Clément, ce vieux-là, je ne le croyais pas si décati », dit Ravachol. Il ne manqua pas un seul interrogatoire dans la cellule du prévenu où le juge d'instruction descendait pour rendre toute évasion impossible. Il en oubliait presque que son propriétaire, craignant pour son immeuble, lui avait donné congé. Il ne

26 février 1897, après deux jours seulement de maladie à la suite d'un refroidissement contracté l'avant-veille au cours d'une ultime perquisition, il mourait vaillamment. Son faire-part énumère tous ses titres :

Commissaire de police aux Délégations spéciales et judiciaires

Doyen des commissaires de police de la Ville de Paris

Vice-président de la Société amicale et de prévoyance de la Préfecture de Police

Officier de la Légion d'honneur

Commandeur de l'Ordre russe de St-Stanislas

Médaille d'honneur en or du dévouement

Officier d'Académie

Commandeur de l'Ordre du Soleil de Perse

Nous avons donné la liste des hauts personnages qui suivirent le char funèbre ; au retour de l'église Saint-Merry, lorsqu'il passa devant le Palais de justice, une compagnie du 5^e de ligne et une brigade de gardiens de la paix rendirent les derniers honneurs. Mais, ironie du sort : Clément avait fait trop de perquisitions et connu trop de gens et... trop de choses. Usant de son droit légal mais très rarement employé vis-à-vis des commissaires défunts, le préfet fit apposer les scellés au domicile mortuaire, 5, avenue Victoria. Un tri de documents y fut soigneusement opéré ; mais si les archives de la Préfecture de police en donnent bien la date, elles sont muettes sur le contenu d'une certaine armoire... Le commissaire Clément avait eu à son tour le désagrément d'une perquisition.

LE POINT DE VUE MÉDICAL DANS LA QUESTION DE L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

par le professeur Maurice RÉMY

Directeur de l'Hôpital de Marsens, Fribourg (Suisse),

Président de la Société suisse de criminologie

Bien souvent au cours de ma carrière médicale, j'ai été frappé des divergences de conceptions qui existent au sujet de l'expertise psychiatrique, non pas seulement entre médecins et juristes, mais également entre les médecins eux-mêmes. Je ne citerai que pour l'exemple les opinions concernant les notions

de culpabilité et de responsabilité. Je considère comme très sage de me cantonner dans le domaine de la procédure et de ne pas aborder les grands principes qui sont à la base de l'expertise.

C'est vous dire que mon exposé¹ ne touchera le problème de l'expertise que d'un point de vue formel, extérieur à l'essence même du sujet ; qu'il n'envisagera que le côté que vous me permettrez d'appeler le côté technique. Comme vous le verrez, ce côté n'est

¹ Cet exposé introductif de la discussion, a été fait le 4 novembre 1956, à Fluelen (Uri), lors de la séance aménagée par la Société suisse de Droit pénal, en commun avec la Société suisse de Criminologie, sous la présidence de M. le professeur CLERC. Voir plus bas, *Informations*, p. 313.